

**Compte Rendu du Comité Syndical du 04 avril 2019**

M. le Président ouvre la séance du Comité Syndical Ordinaire et accueil des délégués procède à la nomination des absents et excusés

**Etaient présents :**

Messieurs DIDIER- PARIS -FAREZ- LIEFOOGHE - POULAIN- JOPEK-BRYCOVE- DUMINIL (délégué suppléant de monsieur Benoit PHILIPPON) - CHOVEL –VIET –DUMON - CARPENTIER- LE GOUELLEC (délégué suppléant de monsieur Alain ROBERT) - MME LEVEQUE - Messieurs –BOUTROY- BON- BERAUX- madame RIBOULLOT ( déléguée suppléante de M BOHAIN)-VEREECQUE - DUMONT- LAINÉ-DUMONET LOCQUET (délégué suppléant de M LECLERE) –BONO- VERMUE – LOUVET –TORDEUX -DUMAIRE - MARLIER – MME CLOBOURSE – –M REGAL -BUFFET T - COUTTE –SAUMONT -

**Etaient absents et excusés :**

Mesdames LABEL –POTEL JANIER DUBRY  
Messieurs LAMOTTE-TELLIER-LEROUX

**Etaient absents et excusés avec pouvoir :**

M COULON donne pouvoir à M CARPENTIER  
DE MONTESQUIOU donne pouvoir à M Daniel DUMONT

**Etaient absents et représentés par les délégués suppléants :**

M PHILIPPON représenté par M DUMINIL  
M ROBERT représenté par M LE GOUELLEC  
M LECLERE représenté par M LOCQUET  
M BOHAIN représenté par madame RIBOULLOT

**IL y a 34 présents et 36 votants**

**Assistaient à la réunion :**

M. Yves de MOLINER, Directeur Général USED A, M. Stéphane LAGUILLIEZ Responsable service Energie, Mme Lucie MATHIEU Responsable service « Communications Electroniques », Messieurs BEAUDOUIN, CARTON, STAZIAK - Mme Armelle FELL, - service Energie, M COLLET Mme Laurie DENOYELLE - service Communications Electroniques, et Mme Lydia FERRAZ, Assistante de Direction.  
Mr Georges CARPENTIER ayant été désigné secrétaire de séance,

Décembre M. le Président rappelle que la dernière réunion du Comité Syndical Ordinaire a eu lieu le 7 décembre 2018

**Le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents sans aucune modification**

Mr le Président informe les membres du Comité syndical des délibérations prises par le Bureau après 7 décembre 2018 dont la liste leur a été transmise avec la convocation du Comité syndical de ce jour.

## Liste des délibérations des bureaux syndicaux depuis le 07 décembre 2018

### *Bureau syndical du 18 décembre 2018 :*

☑ Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de QUIERZY et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la commune.

### *Bureau syndical du 23 janvier 2019 :*

- Programme EPC complémentaire 2019
- Programme EPE complémentaire 2019

### *Bureau syndical du 05 février 2019 :*

- Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention de mandat pour les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public entre l'USEDA et la commune de VILLERS COTTERETS « rue de la République »
- Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n°2 à la convention financière entre la commune de FOLEMBRAY et l'USEDA pour le déploiement très haut débit sur le territoire de la commune

### *Bureau syndical du 13 mars 2019 :*

- Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité dont l'USEDA est le coordonnateur pour les communes de :

AGNICOURT ET SEHELLES  
AISONVILLE ET BERNOVILLE  
ARRANCY  
CHIGNY  
CONDE EN BRIE  
ERLOY  
FAVEROLLES  
FESTIEUX  
FLUQUIERES  
FONTAINE NOTRE DAME  
GLAND  
GOUSSANCOURT  
GRAND VERLY  
GRICOURT  
GROUGIS  
JUMIGNY  
VALLEES EN CHAMPAGNE  
LA NEUVILLE BOSMONT  
LESCELLE  
MARCHAIS  
VILLENEUVE SUR AISNE  
MONCEAU LES LEUPS  
MONT D'ORIGNY  
MONTHIERS  
POUILLY SUR SERRE  
ROGECOURT  
SERAIN  
TAILLEFONTAINE  
VADENCOURT  
VEUILLY LA POTERIE  
VILLENEUVE SUR FERRE  
VIVIERES

Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat de gaz naturel dont l'USEDA est le coordonnateur pour les communes de

GRICOURT  
AMBLENY

### *Bureau syndical du 26 mars 2019*

Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité dont l'USEDA est le coordonnateur pour les communes de :

- o La Selve
- o Neuilly saint front
- o BARISIS AUX BOIS

### *Bureau syndical du 04 avril 2019*

Délibérations validant les programmes suivants ;

- Programme travaux DR 2019
- Programme travaux FACE Enfouissement 2019
- Programme travaux FACE Renforcement et Extensions 2019
- Programme travaux FACE Sécurisation fils nus 2019
- Programme travaux FACE Sécurisation fils nus faible section 2019
- Programme travaux ATES 2019
- Programme travaux ATUR 2019
- Programme travaux RE art8 2019

Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de ANDELAIN et l'USEDA pour le déploiement du réseau très haut débit sur le territoire de la commune.

Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'acte constitutif d'adhésion au groupement de commandes d'achat électricité, dont l'USEDA est le coordonnateur pour la commune de

- o VILLERS COTTERETS
- o CRAONNE
- o ROUPY
- o FRESNES SOUS COUCY
- o MAUREGNY EH HAYE

L'ordre du jour de la réunion du 04 avril 2019 s'établit comme suit

### **FINANCES**

#### **• Projet de Comptes administratifs 2018 :**

**Compte administratif budget principal,  
Compte administratif budget annexe communications électroniques,  
Compte administratif budget annexe énergie,**

#### **• Affectation des résultats 2018 :**

**Budget principal,  
Budget communications électroniques,  
Budget énergie,**

- **Approbation du compte de gestion du percepteur :**

**Budget principal 2018**

**Budget communications électroniques 2018,**

**Budget énergie 2018,**

- **Projet de Budgets supplémentaires 2019 :**

**Budget principal,**

**Budget annexe communications électroniques,**

**Budget annexe énergie,**

- **Amortissement des Immobilisations**

- **Renouvellement ligne de trésorerie.**

- **Projet de modifications tarifaires de la chaufferie bois d'URCEL**

- **Modifications des conditions financières de l'USEDA.**

- **Avenant n°2 à la Convention de financement du très haut débit entre le Conseil Départemental et l'USEDA.**

## **ADMINISTRATIF**

- **Compétences optionnelles transférées à l'USEDA depuis le 07 décembre 2019.**

- **Autorisation donnée à Mr le Président pour lancer la consultation dans le cadre du groupement de commandes électricité dont l'USEDA est le coordonnateur (accord-cadre et marché subséquent)**

- **Autorisation donnée à Mr le Président pour lancer la consultation dans le cadre du groupement de commandes gaz naturel dont l'USEDA est le coordonnateur (accord-cadre et marché subséquent)**

- **Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n° 1 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz pour la commune de CLASTRES.**

- **Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n° 1 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz pour la commune de PRESLES ET THIERNY.**

- **Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n°1 au contrat de concession relatif à la distribution du gaz en réseau sur la commune de Neuilly Saint Front**

- **Suppression de poste : Adjoint administratif principal de 2eme classe.**

- **Création de poste : Adjoint administratif principal de 1ere classe.**

## **Questions diverses.**

Avant d'aborder l'examen du projet de compte administratif un point d'information sur le déploiement de la fibre optique est réalisé.

### **La fibre optique, qu'est-ce que c'est ?**

Le FTTH (Fiber to the Home - Fibre jusqu'à l'abonné) correspond au déploiement de la fibre optique depuis le nœud de raccordement optique (lieu d'implantation des équipements de transmission de l'opérateur) jusque dans les logements ou locaux à usage professionnel.

Le FTTH permet donc de bénéficier de tous les avantages techniques de la fibre sur l'intégralité du réseau jusqu'à l'abonné.

Il se distingue d'autres types de déploiement qui combinent l'utilisation de la fibre optique avec des réseaux en câble ou en cuivre.

Une fibre optique est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière.

Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres.

Cette technologie est déjà utilisée depuis plus de vingt ans notamment pour le transport de données entre les grandes agglomérations.

Son extension jusqu'aux logements va permettre de répondre aux besoins croissants en débits et en services des particuliers et des entreprises.

## La fibre optique, ça sert à quoi ?

### Les " Plus " techniques

**Des débits plus élevés** La fibre optique est capable d'acheminer des débits considérables, environ 100 fois plus élevés que le réseau actuel en cuivre (technologie ADSL).

**Des débits de meilleure qualité** Contrairement au réseau actuel, la fibre optique : transporte des données sur de très longues distances, quasiment sans atténuation du signal, quelle que soit la localisation du logement ;

Une insensibilité aux perturbations électromagnétiques, ce qui garantit une meilleure qualité.

**Des débits symétriques** à la différence du réseau actuel, les flux de données remontants (de l'utilisateur vers le réseau) sur le réseau en fibre optique peuvent être aussi rapides que les flux descendants (du réseau vers l'utilisateur), ce qui permet le développement d'applications nouvelles sous réserve de la souscription d'un abonnement le permettant (**abonnement professionnel**).

### Les " Plus " usages

Les nouveaux réseaux en fibre optique vous permettront de bénéficier des services d'accès à Internet et d'offres multiservices (notamment les offres "triple play") avec une meilleure qualité et dans des conditions plus confortables qu'avec les réseaux actuels.

Un accès ultra-rapide à Internet.

La fibre optique permet des téléchargements nettement plus rapides et confortables.

Par exemple, le téléchargement d'un film via une offre légale de vidéo à la demande ne nécessite que quelques secondes avec la fibre optique contre plusieurs minutes avec une connexion ADSL.

De même, le temps nécessaire pour déposer des photos sur un site peut être divisé par plus de 100.

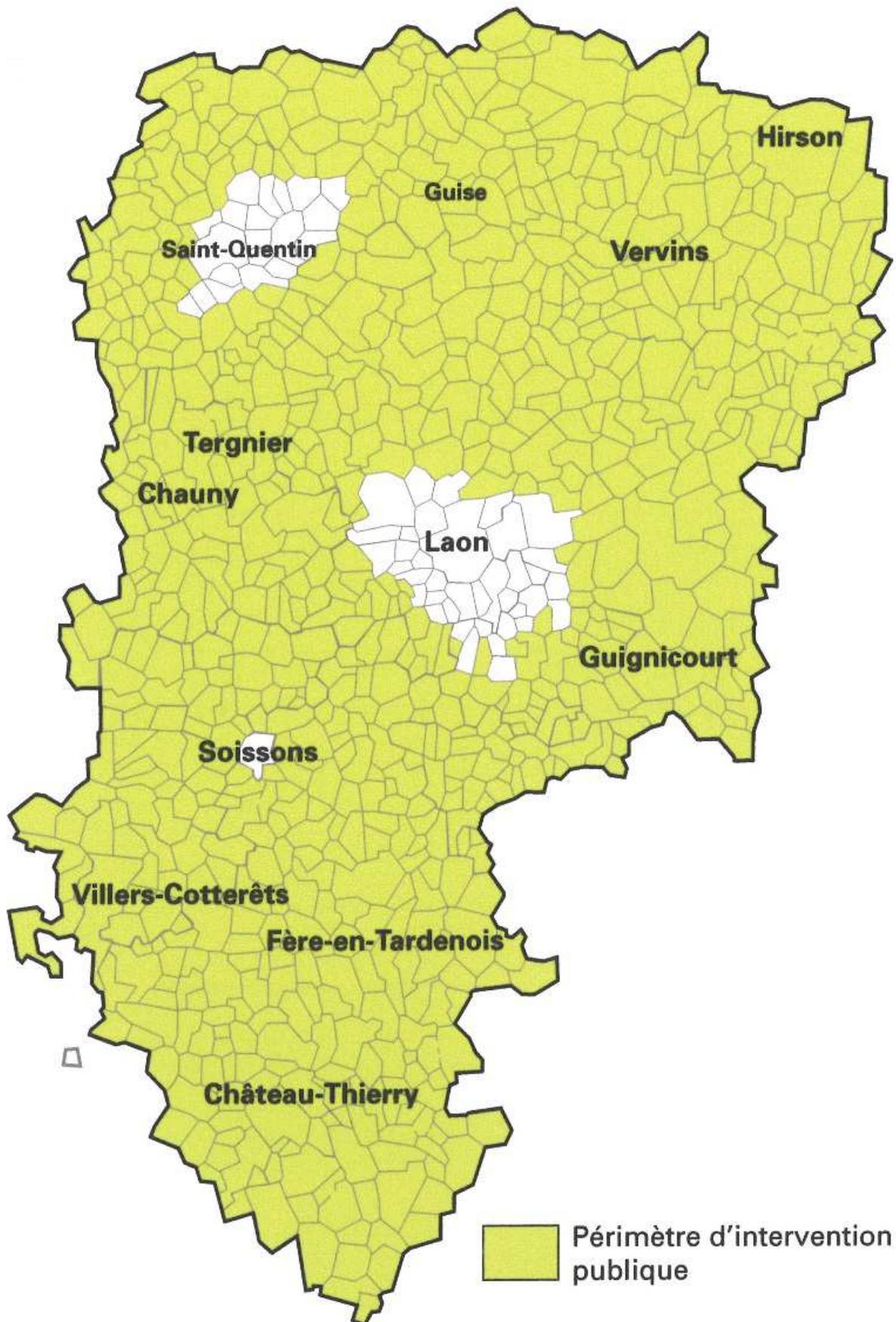
**La télévision haute définition et en 3D** La fibre optique permet d'apporter chez l'abonné des flux audiovisuels en haute définition (HD) ou en 3 dimensions (3D).

**De nouveaux usages** Les débits symétriques importants (sous réserve de la souscription d'un abonnement professionnel) offerts par la fibre vont permettre le développement d'applications nouvelles (télétravail, télémédecine, domotique ...)

**Des usages simultanés** : la capacité de la fibre optique à transporter des débits très importants offre la possibilité aux différentes personnes d'un même foyer de faire des usages simultanés sans contrainte liée au partage des débits.

Dans un même logement, il sera donc possible de télécharger un film à partir d'une offre légale, tout en regardant la télévision en haute définition sur plusieurs écrans

Le périmètre d'intervention de l'USEDA est la Zone d'initiative publique qui regroupe 757 communes soit 200 000 prises.



Le Projet Très Haut Débit a été initialement lancé par le Conseil Général de l'Aisne, **suite au refus des opérateurs privés d'investir pour un réseau fibre optique en zone rurale en absence de rentabilité.**

Depuis le 11 mars 2014, l'USEDA est le porteur unique du projet THD départemental en étroite partenariat avec le Conseil départemental.

Le planning de déploiement a été accéléré .il est le suivant :

Fin décembre 2020, 163 000 prises FTTH de réalisées  
Au plus tard Décembre 2022, 200 000 prises de déployées

Le financement du projet est finalisé : Montant travaux 295 millions d'Euros

Europe : 11 millions d'Euros  
Etat (Fonds National pour la Société Numérique) : 74 millions d'Euros  
Région : 13 millions d'Euros  
Département : 22,5 millions d'Euros  
Aisne THD : 28,5 millions d'Euros  
USEDA - Communes -EPCI : 146 millions d'Euros

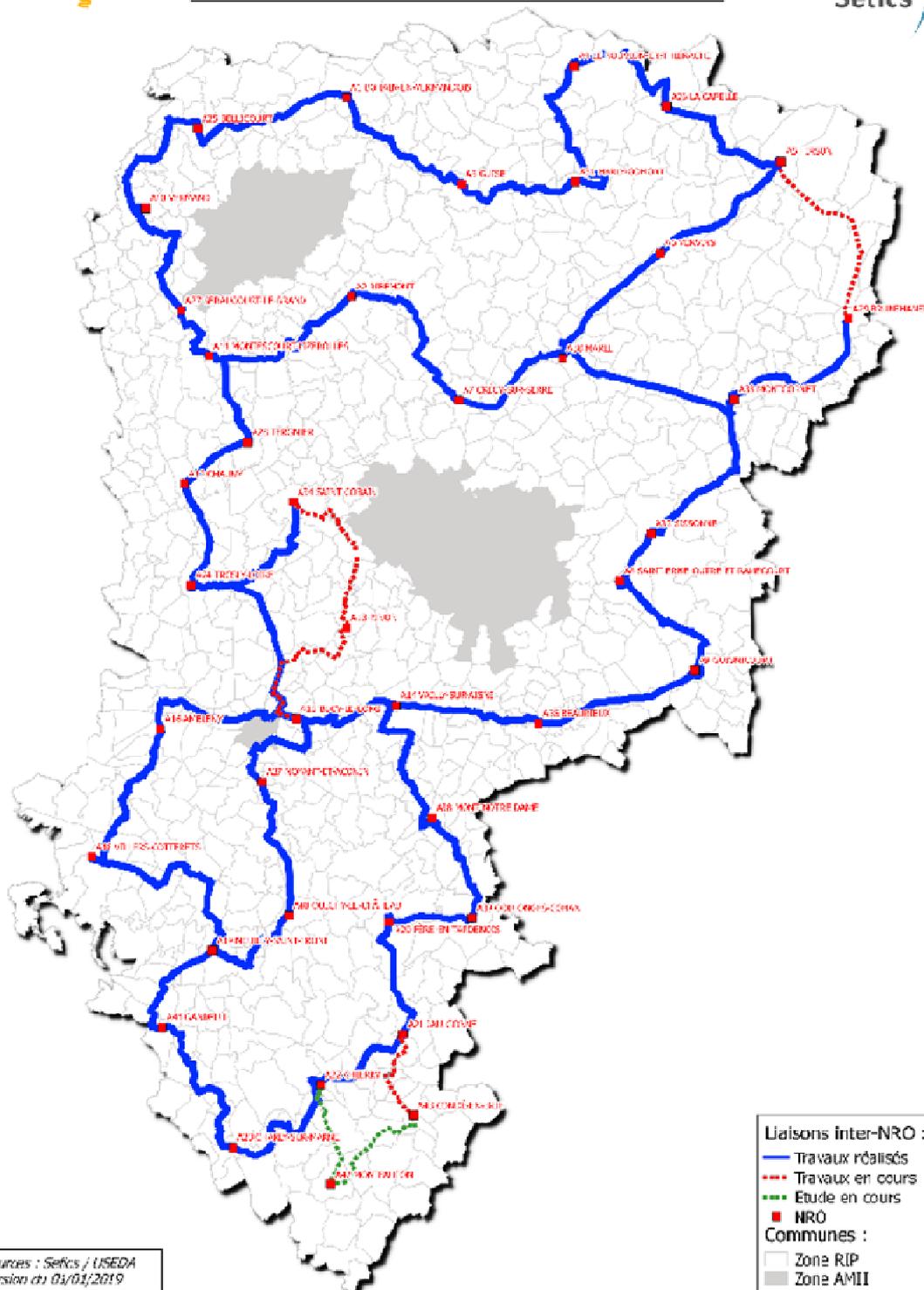
Fin mars 2019 l'avancement du déploiement est le suivant :

<b>Rappel objectif 163 000 prises de déployées au 31 décembre 2020</b>				
<b>Rappel objectif 200 000 prises de déployées au 31 décembre 2022</b>				
		<b>Nombre de prises au 25/03/2019</b>	<b>% réalisation</b>	<b>Evolution par rapport au mois précédent</b>
	<b>Prises étudiées ou en cours d'études</b>	<b>167 722</b>	<b>84,98%</b>	<b>1,34%</b>
	<b>Prises construites ou en en travaux</b>	<b>150 780</b>	<b>75,87%</b>	<b>0,63%</b>
	<b>Prises déployées</b>	<b>112 739</b>	<b>57,97%</b>	<b>2,84%</b>
	<b>Prises publiées</b>	<b>106 079</b>	<b>54,77%</b>	<b>3,27%</b>
	<b>Prises commercialisables</b>	<b>100 877</b>	<b>51,72%</b>	<b>2,53%</b>

Voici le point de l'avancement cartographique du déploiement du réseau THD



**Etat d'avancement des tronçons inter-NRO**

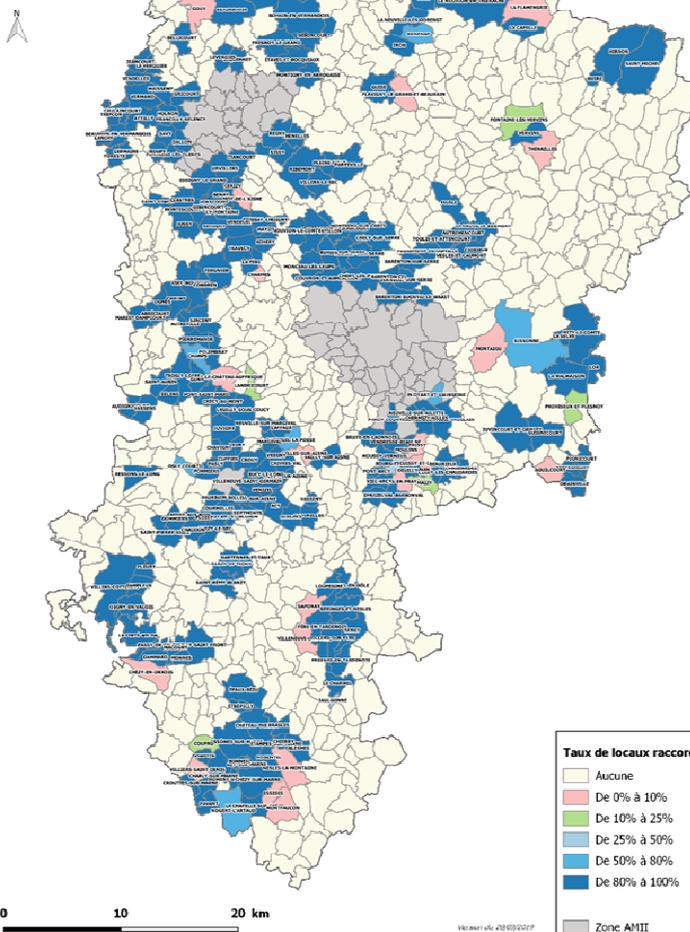
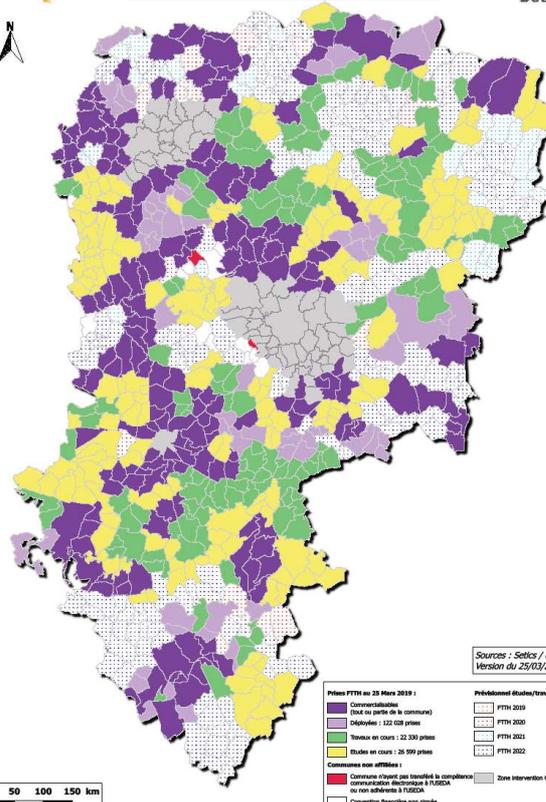
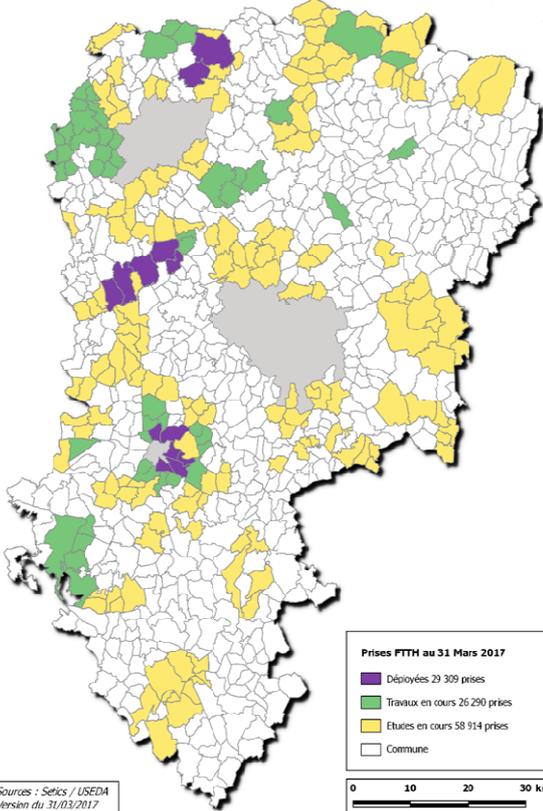


Sources : Setics / USEDA  
Version du 03/01/2019

L'évolution du déploiement depuis un an est spectaculaire

Avancement au 31 mars 2017

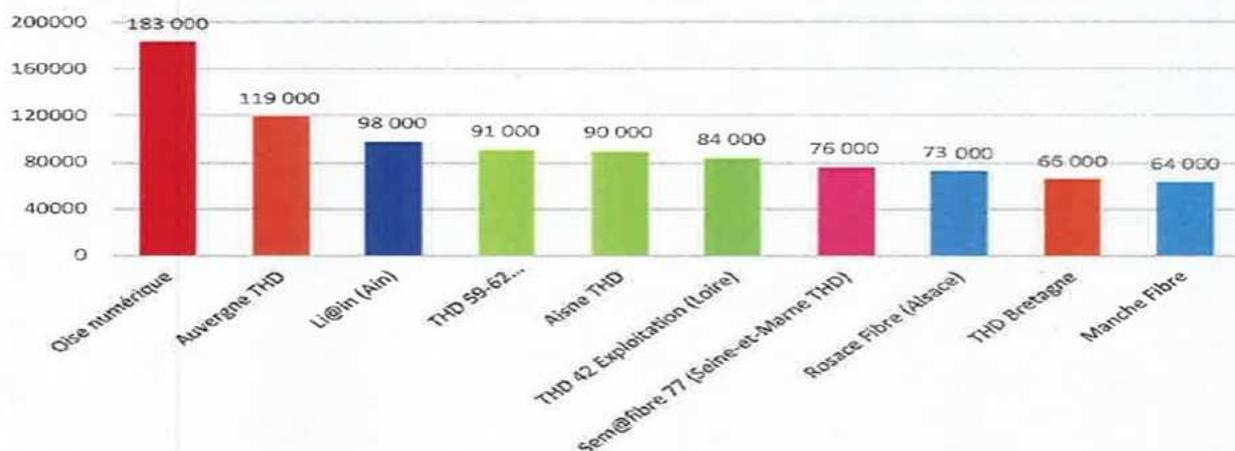
Avancement au 31 mars 2019



**109 476 prises de raccordables dans 245 communes soit 55 % des prises de la zone d'initiative publique.**

En décembre 2018 5ème rang des réseaux d'initiative publique en France et le troisième département français quant aux nombres de prises raccordables.

### Top 10 des RIP en nombre de lignes FttH déployées à date



Il faut rappeler que le réseau public RAISO est accessible à tous les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui le souhaitent, du plus petit opérateur au plus grand.

Six opérateurs présents sur la totalité du réseau à savoir KNET ; NORDNET ; OZONE ; VITIS ; CORIOLIS et TELWAN

Arrivée progressive et cadencée (présence sur l'ensemble du réseau pour fin du premier semestre 2019) : Bouygues télécom et S.F.R.

Présence d'un Fournisseur non actif sur le réseau : FREE

Annonce arrivée Orange le 19 avril 2019r

#### ⇒ FINANCES

Mr Dominique CHOVET, Vice-Président, donne la parole à Mr de MOLINER pour la présentation des comptes administratifs tels qu'ils ont été acceptés par les membres du Bureau syndical.

#### DÉPENSES 2018 BUDGETS CONSOLIDÉS

Dépenses réelles 2018	2018	2017	Evolution
<b>Frais de personnel</b>	1 138 014,61 €	1 143 434,81 €	-0,47%
<b>Administration générale</b>	1 057 277,05 €	771 308,98 €	37,08%
<b>Remboursement Emprunt</b>	3 301 569,08 €	2 456 277,46 €	34,41%
<b>Travaux</b>	62 516 593,12 €	52 265 146,14 €	19,61%
<b>Maintenance éclairage public</b>	878 436,46 €	938 423,82 €	-6,39%
<b>Achat energie</b>	3 096 089,46 €	2 585 343,97 €	19,76%
<b>Total</b>	71 987 979,78 €	60 159 935,18 €	19,66%

## Commentaires :

L'augmentation du poste administration générale est liée aux paiements de redevances de location de génie civil à Orange qui sont ensuite refacturées au délégataire AISNE THD et aux premiers paiements des frais d'exploitations des chaufferies de SISSONNE et de TUPIGNY.

Pour le poste achat énergie un titre de reversement de 645 000 € a été émis sur le budget 2019 ce qui porte le montant réel du poste à 2 451 089,46 € pour l'exercice 2018.

### La répartition des travaux en 2018 est la suivante

	Année 2018		Evolution par rapport à 2017
	Montant	Pourcentage	
<b>Travaux réseaux électriques</b>	<b>14 945 764,65 €</b>	<b>23,58%</b>	<b>13,61%</b>
<i>dont extensions</i>	<i>2 573 392,70 €</i>	<i>3,92%</i>	<i>27,24%</i>
<b>Travaux éclairage public</b>	<b>6 301 764,45 €</b>	<b>9,94%</b>	<b>19,22%</b>
<b>Travaux réseaux de télécommunication</b>	<b>2 879 088,64 €</b>	<b>4,54%</b>	<b>30,83%</b>
<b>Construction siège</b>	<b>27 540,00 €</b>	<b>0,04%</b>	<b>12,24%</b>
<b>Travaux signalisation lumineuse</b>	<b>81 682,13 €</b>	<b>0,13%</b>	<b>-14,88%</b>
<b>Bornes de recharge</b>	<b>678 444,22 €</b>	<b>1,07%</b>	<b>-16,88%</b>
<b>Travaux chaufferies bois</b>	<b>662 809,10 €</b>	<b>1,05%</b>	<b>-45,52%</b>
<b>Biens propre USEDADA</b>	<b>127 830,77 €</b>	<b>0,20%</b>	<b>93,50%</b>
<b>Travaux maintenance</b>	<b>878 436,46 €</b>	<b>1,39%</b>	<b>-2,18%</b>
<b>Subvention Aisne THD</b>	<b>3 162 010,00 €</b>	<b>4,99%</b>	<b>6,17%</b>
<b>Travaux FTTH</b>	<b>28 048 180,06 €</b>	<b>44,24%</b>	<b>20,86%</b>
<b>Travaux MED</b>	<b>5 601 879,10 €</b>	<b>8,84%</b>	<b>780,71%</b>
<b>Subvention satellite</b>	<b>600,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>-61,24%</b>
<b>Subvention gaz</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>	
<b>Total</b>	<b>63 395 029,58 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>25,33%</b>

### **ENCOURS DE LA DETTE**

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette réparti en seize prêts s'élèvera à 65 533 460,66 € réparti comme suit :  
Energie 3 337 960,66 € ce qui représente 5 mois des recettes de fonctionnement hors achat énergie.

Communications électroniques 62 195 500,00 € avec le prêt de la Caisse de dépôts et de Consignation en cours de mobilisation au 31/12/2018, 5 500 000 € auront été mobilisés.

La répartition de l'encours au 31/12/2018 sera la suivante :

#### **-Emprunts Energie**

666 668,68 € au taux fixe de 4,785 % (pénalité de 285 000 € si remboursement anticipé) échéance du prêt 15/02/2023

62 500 € au taux fixe de 3,57 % échéance du prêt 25/11/2019

80 473,18 € au taux fixe de 4,18 % échéance du prêt 01/02/2019

750 000 € au taux fixe de 3.15 % échéance du prêt 25/12/2021

666 668,68 € au taux fixe de 1,28 % échéance du prêt 15/03/2023

932 351,76 € au taux fixe 1,66% échéance du prêt 05/01/2026

179 298,36€ au taux fixe 1,66% échéance du prêt 05/01/2026-

Un prêt a été remboursé

Une ligne de trésorerie de 3 000 000 € durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois +1,00 % soit le 01/03/2019 : -0,310 % + 1,00 %.

Un prêt a été contracté

Une ligne de trésorerie de 3 000 000 € durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois +1,00 % soit le 001/03/2019 : -0,310 % + 1,00 %.

Remboursement emprunt aux communes 18 000 € (montant identique à la dotation 2017) pour la prise en compte de prêts contractés par des communes avant leur adhésion à l'USEDA.

### -Emprunt communications électroniques

Emprunt communications électroniques

7 620 000 € au taux fixe de 1,54 % échéance du prêt 05/10/2036

9 375 000 € au taux fixe de 1,57 % échéance du prêt 01/08/2037

4 750 000 € au taux fixe de 1,63 % échéance du prêt 25/11/2037

Un prêt en cours de mobilisation en 2018 :

Prêt Caisse de Dépôts et Consignation montant 21 058 000 € au taux variable livret A +1% au 31/12/2018, 5 500 000 € ont été mobilisés durée 25 ans avec une période de mobilisation maximale de cinq ans.

Cinq nouveaux prêts ont été contractés en 2018 :

Banque postale prêt : 5 000 000 € durée 20 ans taux fixe 1,57 %.

Caisse de crédit agricole : 5 000 000 € durée 20 ans taux fixe 1,67 %.

Caisse de crédit agricole : 5 000 000 € durée 20 ans taux fixe 1,53 %.

Caisse d'épargne Picardie p: 5 000 000 € durée 20 ans taux fixe 1,62 %.

### RECETTES 2018 BUDGETS CONSOLIDES

<b>Taxes sur l'Electricité</b>	<b>7 063 172,17 €</b>	<b>8,96%</b>
<b>Subvention du FACE</b>	<b>1 818 418,51 €</b>	<b>2,31%</b>
<b>Subvention du Département</b>	<b>3 280 707,59 €</b>	<b>4,16%</b>
<i>Dont 2 000 000 € pour le Très haut débit</i>		
<b>Subvention FSN</b>	<b>14 297 130,00 €</b>	<b>18,13%</b>
<b>Subvention FEDER</b>	<b>4 201 966,75 €</b>	<b>5,33%</b>
<b>PCT</b>	<b>475 942,71 €</b>	<b>0,60%</b>
<b>Région Hauts de France</b>	<b>1 394 468,47 €</b>	<b>1,77%</b>
<i>dont 1 055 000 € au titre des Communications électroniques</i>		
<b>Contributions ENEDIS</b>	<b>833 428,98 €</b>	<b>1,06%</b>
<b>Participation Collectivités ( Travaux et Maintenance)</b>	<b>13 464 879,97 €</b>	<b>17,08%</b>
<i>dont 4 854 490,50 € au titre des Communications électroniques</i>		
<b>TVA et FCTVA</b>	<b>3 926 091,78 €</b>	<b>4,98%</b>
<b>Produits divers</b>	<b>111 032,86 €</b>	<b>0,14%</b>
<b>Participations particuliers</b>	<b>1 538 428,98 €</b>	<b>1,95%</b>
<b>Redevances Concessionnaires</b>	<b>3 894 825,16 €</b>	<b>4,94%</b>
<i>dont 320 781,98 € au titre des communications électroniques</i>		
<b>Contributions Achat Energie</b>	<b>2 148 948,25 €</b>	<b>2,73%</b>
<b>Recettes chaufferies bois</b>	<b>74 825,92 €</b>	<b>0,09%</b>
<b>Emprunts ( communications électroniques)</b>	<b>20 000 000,00 €</b>	<b>25,37%</b>
<b>Locations fourreaux et appuis communs</b>	<b>209 773,89 €</b>	<b>0,27%</b>
<b>Pénalités Entreprises</b>	<b>107 768,41 €</b>	<b>0,14%</b>
<i>dont 6 892,58 € pour la chaufferie bois d'Urcel et 100 875,83 € aux entreprises fibres</i>		
<b>total</b>	<b>78 841 810,40 €</b>	<b>100,00%</b>

⇒ COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Pour rappel, le compte administratif du budget principal ci-après est établi toutes taxes comprises

<b>Section de fonctionnement</b>				
dépenses		Recettes		
Dépenses Réelles		Recettes réelles		
11	Charges à caractère général	4 488 488,24 €	-13 Atténuation de charges	17 868,34 €
12	Charges de personnel	985 828,78 €	70 Produit de service	48 795,10 €
65	Autres charges de gestions courantes	140 130,74 €	73 Impots et taxes	7 063 172,17 €
<b>Total dépenses de gestion courante</b>		<b>5 614 447,76 €</b>	74 Dotations et participations	3 494 429,77 €
			75 Autres produits de gestions courantes	4 048 986,31 €
66	Charges financières	112 216,98 €	<b>Total recette de gestion courantes</b>	<b>14 673 251,69 €</b>
67	Charges exceptionnelles	18 231,34 €	75 Produits financiers	41,04 €
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>5 744 896,08 €</b>	77 Produits exceptionnels	44 328,38 €
			<b>Total recettes réelles</b>	<b>14 717 621,11 €</b>
141	Opération transfert entre section	255 319,92 €	142 Opération transfert entre section	5 437,00 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>255 319,92 €</b>	<b>total recettes d'ordre</b>	<b>5 437,00 €</b>
			.002 Excédent de fonctionnement reporté	<b>3 022 034,14 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>6 000 216,00 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>17 745 092,25 €</b>

<b>Section de fonctionnement</b>				
dépenses		Recettes		
Dépenses Réelles		Recettes réelles		
11	Charges à caractère général	4 488 488,24 €	-13 Atténuation de charges	17 868,34 €
12	Charges de personnel	985 828,78 €	70 Produit de service	48 795,10 €
65	Autres charges de gestions courantes	140 130,74 €	73 Impots et taxes	7 063 172,17 €
<b>Total dépenses de gestion courante</b>		<b>5 614 447,76 €</b>	74 Dotations et participations	3 494 429,77 €
			75 Autres produits de gestions courantes	4 048 986,31 €
66	Charges financières	112 216,98 €	<b>Total recette de gestion courantes</b>	<b>14 673 251,69 €</b>
67	Charges exceptionnelles	18 231,34 €	75 Produits financiers	41,04 €
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>5 744 896,08 €</b>	77 Produits exceptionnels	44 328,38 €
			<b>Total recettes réelles</b>	<b>14 717 621,11 €</b>
141	Opération transfert entre section	255 319,92 €	142 Opération transfert entre section	5 437,00 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>255 319,92 €</b>	<b>total recettes d'ordre</b>	<b>5 437,00 €</b>
			.002 Excédent de fonctionnement reporté	<b>3 022 034,14 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>6 000 216,00 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>17 745 092,25 €</b>

<b>Résultat cumulé</b>				
Dépenses		Recettes		
Total		Total		
Section de fonctionnement		6 000 216,00 €	Section de fonctionnement	17 745 092,25 €
Section d'investissement		70 387 402,66 €	Section d'investissement	61 561 069,76 €
<b>Total cumulé</b>		<b>76 387 618,66 €</b>	<b>Total cumulé</b>	<b>79 306 162,01 €</b>
<b>Excédent</b>		<b>2 918 543,35 €</b>		

Le compte administratif du budget principal a été adopté à l'unanimité par 34 voix. Le vote s'est fait en l'absence du Président

#### ⇒ COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Pour rappel, le compte administratif budget annexe communications électroniques ci-après est établi hors taxes.

Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public



<b>Section de fonctionnement</b>					
dépenses		Recettes			
Dépenses Réelles		Recettes réelles			
11	Charges à caractère général	66 272,20 €	-13 Atténuation de charges	0,00 €	
12	Charges de personnel	0,00 €	70 Produit de service	3 721,20 €	
65	Autres charges de gestions courantes	1 819,99 €	73 Impôts et taxes	0,00 €	
	<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>68 092,19 €</b>	74 Dotations et participations	0,00 €	
66	Charges financières	0,00 €	75 Autres produits de gestions courantes	71 104,72 €	
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	<b>Total recette de gestion courantes</b>	<b>74 825,92 €</b>	
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>68 092,19 €</b>	76 Produits financiers	0,00 €	
			77 Produits exceptionnels	6 892,58 €	
			<b>Total recettes réelles</b>	<b>81 718,50 €</b>	
141	Opération transfert entre section	0,00 €	142 Opération transfert entre section	0,00 €	
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>total recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	
			.002	Excédent de fonctionnement reporté	25 345,20 €
	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>68 092,19 €</b>		<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>108 063,70 €</b>

<b>Résultat cumulé</b>					
	Dépenses	Total		Recettes	Total
	Section de fonctionnement	68 092,19 €		Section de fonctionnement	108 063,70 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>68 092,19 €</b>		<b>Total cumulé</b>	<b>108 063,70 €</b>
	<b>Excédent</b>	<b>39 971,51 €</b>			

Le compte Administratif du budget annexe énergie a été adopté à l'unanimité par 34 voix. Le vote s'est fait en l'absence du Président

#### ⇒ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

La président, présente le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2018 budget principal

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 000 216,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 723 058,11
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 722 842,11
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 022 034,14
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>11 744 876,25</b>
DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 300 875,42
RECETTES D'INVESTISSEMENT	28 294 507,76
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 006 367,66
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-5 894 684,24
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE</b>	<b>-6 901 051,90</b>
ETAT DES RESTES A REALISER	
DEPENSES	35 191 843,00
RECETTES	33 266 562,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DES RAR</b>	<b>-1 925 281,00</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-8 826 332,90</b>
AFFECTATION DES RESULTATS	
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	11 744 876,25
AFFECTATION AU 1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	-8 826 332,90
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 918 543,35

L'affectation des résultats du budget principal 2018 a été adoptée à l'unanimité par 36 voix.

#### ⇒ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le président présente le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe communications électroniques

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 847 004,29
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 875 620,78
RESULTAT DE L'EXERCICE	28 616,49
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	887 627,00
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>916 243,49</b>
DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	38 897 475,16
RECETTES D'INVESTISSEMENT	46 713 003,79
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 815 528,63
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	14 485 970,80
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE</b>	<b>22 301 499,43</b>
ETAT DES RESTES A REALISER	
DEPENSES	44 982 276,00
RECETTES	24 734 689,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DES RAR</b>	<b>-20 247 587,00</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>2 053 912,43</b>
AFFECTATION DES RESULTATS	
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	916 243,49
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 053 912,43

L'affectation des résultats du budget annexe communications électroniques 2018 a été adopté à l'unanimité par 36 voix.

⇒ **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ENERGIE**

Le président présente le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe énergie

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	68 092.19
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	81 718.50
RESULTAT DE L'EXERCICE	13 626.31
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	26 345.20
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>39 971.51</b>

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE</b>	<b>0.00</b>

AFFECTATION DES RESULTATS	
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	<b>39 971.51</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	<b>0.00</b>

L'affectation des résultats du budget annexe énergie 2018 a été adopté à l'unanimité par 36 voix

⇒ **Comptes de gestion :**

Le président déclare que les comptes de gestion des budgets principal, annexe communications électroniques et annexe énergie, dressés pour l'exercice 2018, par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part  
**Le comité syndical approuve le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Christian CHAPALAIN, Receveur de l'USEDA pour le budget principal, annexe communications électroniques et énergie à l'unanimité par 36 voix**

⇒ **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE PRINCIPAL 2019**

Pour rappel, le budget supplémentaire principal de l'exercice 2019 ci-après est établi toutes taxes comprises

Section de Fonctionnement					
Dépenses		Total	Recettes		Total
.011	Charges à caractère général	74 000,00 €	.013	Atténuation de charges	1 000,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00 €	70	Revenus de gestion courante	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	74	Dotations et participations des communes	0,00 €
			75	Autres produits de gestion courantes	645 000,00 €
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>109 000,00 €</b>		<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>646 000,00 €</b>
66	Charges financières	0,00 €			
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €			
.022	Dépenses imprévues	7 500,00 €			
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>121 500,00 €</b>			
.023	Virement à la section d'investissement	3 443 043,35 €		Excédent antérieur reporté	2 918 543,35 €
.042	Opérations d'ordre entre section (amortissement)	0,00 €			
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 443 043,35 €</b>			
	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>3 564 543,35 €</b>		<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>3 564 543,35 €</b>

Section de Fonctionnement					
Dépenses		Total	Recettes		Total
.011	Charges à caractère général	74 000,00 €	.013	Atténuation de charges	1 000,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00 €	70	Revenus de gestion courante	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	74	Dotations et participations des communes	0,00 €
			75	Autres produits de gestion courantes	645 000,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>109 000,00 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>646 000,00 €</b>
66	Charges financières	0,00 €			
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €			
.022	Dépenses imprévues	7 500,00 €			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>121 500,00 €</b>			
.023	Virement à la section d'investissement	3 443 043,35 €		Excédent antérieur reporté	2 918 543,35 €
.042	Opérations d'ordre entre section (amortissement)	0,00 €			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 443 043,35 €</b>			
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>3 564 543,35 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>3 564 543,35 €</b>

Le budget supplémentaire 2019 du budget principal a été adopté à l'unanimité par 36 voix.

### ⇒ COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2019

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes.

Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public

Section de Fonctionnement					
Dépenses		Total	Recettes		Total
.011	Charges à caractères générales	195 000,00 €	.012	Produit des services	0,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	50,00 €	74	Dotations et participations des communes	-350 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	75	Autres produits de gestion courante	-50 000,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>195 050,00 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>-400 000,00 €</b>
66	Charges financières	330 000,00 €			
67	Charges exceptionnelles				
.022	dépenses imprévues	-8 806,51 €	.042	Amortissement subvention	0,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>516 243,49 €</b>			
.023	Virement à la section d'investissement	0,00 €		Excédent antérieur reporté	916 243,49 €
.042	Opérations d'ordre entre section (amortissement)	0,00 €			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>			
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>516 243,49 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>516 243,49 €</b>

Section d'investissement					
Dépenses		Total	Recettes		Total
23	Immobilisations en cours	11 810 000,00 €	1312	Subventions investissement	0,00 €
1641	Emprunts en Euros	0,00 €			
.022	Dépenses imprévues	243 912,43 €	1641	Emprunt	10 000 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>12 053 912,43 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>10 000 000,00 €</b>
RAR dépenses investissement 2018		44 982 276,00 €	RAR recettes investissement 2018		24 734 689,00 €
			Excédent investissement reporté		22 301 499,43 €
13912	Subventions transférées	0,00 €		Amortissement	0,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>57 036 188,43 €</b>	<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>57 036 188,43 €</b>

Le budget supplémentaire 2019 communications électroniques a été adopté à l'unanimité par 36 voix

### Energies BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2019

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes.

Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public

<b>Section de Fonctionnement</b>					
Dépenses		Total	Recettes		Total
.011	Charges à caractères générales	39 300,00 €	70	Produit des services	0,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	73	Impôts et taxes ( TFCE)	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	74	Dotations et participations des communes	0,00 €
			75	Autres produit de gestion courantes( Redevances R1 et R2	0,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>39 800,00 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>
66	Charges financières	0,00 €			
.022	Dépenses imprévues	171,51 €			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>171,51 €</b>	.002	Excédent antérieur reporté	39 971,51 €
.023	Virement à la section d'investissement	0,00 €			
.042	Opérations d'ordre entre section (amortissement)	0,00 €			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>			
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>39 971,51 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>39 971,51 €</b>

Le budget supplémentaire 2019 énergie a été adopté à l'unanimité par 36 voix.

Il est proposé aux membres du comité syndical l'examen des délibérations suivantes ;

#### ⇒ AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical qu'il y a lieu de fixer par délibération la durée d'amortissement des biens quel que soit les budgets.

<b>NATURE DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>DUREE D'AMORTISSEMENT</b>
Etudes sur les réseaux électriques	5 ans
Chaudière	2 ans
Véhicules	5 ans
Appareils photos numériques	2 ans
Licences logiciels informatiques	2 ans
Imprimantes	2 ans
Matériel informatique divers (unité centrale, clavier, écran, scanner)	2 ans
Standard téléphonique	5 ans
Photocopieur	5 ans
Armoires	10 ans
Divers mobiliers (bureau, table, chaise)	10 ans
Rayonnages métalliques	10 ans
Destruction de transformateurs	1 an
Petit appareil électroménager (cafetière, four)	1 an
Construction du siège de l'USEDA	40 ans
Défibrillateur	1 an

Subvention aide satellite	1 an
Subvention convention partenariat avec GrDF	1 an
Ouvrages de NRA-ZO	30 ans
Bornes électriques	10 ans
Réseau Communications électroniques	50 ans
Etudes Communications électroniques	5 ans
Plans Communications électroniques	5 ans
Droits permanents irrévocables exclusifs d'usage de longue durée de réseau des communications électroniques	30 ans

Il indique que tous les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 5 000 € hors taxes quel que soit leur nature, seront amortis en un an.

L'amortissement pratiqué est un amortissement linéaire.

**Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le tableau d'amortissement par 36 voix**

#### ⇒ **CONDITIONS FINANCIERES APPLICABLES AU 1ER MAI 2019**

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le projet de modifications des conditions financières qui régissent les interventions de l'USEDA.

Les conditions financières seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2019.

Les prix ont été modifiés en fonction des évolutions des indices TP figurant dans les marchés d'extension des réseaux électriques et des extensions et rénovation de l'éclairage public.

**Le Comité Syndical après en avoir entendu l'exposé de Mr le Président approuve à l'unanimité le projet de conditions financières, applicable au 1er Mai 2019 par 36 voix**

#### ⇒ **RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Deux délégués messieurs LOCQUET et MARLIER quittent la salle de réunion du comité syndical et ne prennent pas aux délibérations

Le Président présente aux membres du comité syndical, le souhait de l'USEDA de disposer d'une ligne de trésorerie.

Il présente la proposition du Crédit agricole du Nord EST

- Montant : 3 000 000 euros
- Durée : 1 an
- Taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 0,60% soit le 14/03/2019 : - 0,31%
- Taux d'intérêt plancher = marge
- Périodicité : trimestrielle
- Commission d'engagement : 0,10% du montant contracté
- Utilisable par tranches de 15.000 Euros minimum
- Remboursement du capital in fine
- Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité
- Echéances fixées au 5 des mois concernés
- Mise à disposition des fonds à votre demande
- Intérêts : calculés sur le nombre de jours réels d'utilisation

**Après en avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré le Comité Syndical décide à l'unanimité par 34 voix :**

de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue LIBERGIER, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3 000 000 Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 0.60% soit vers le 14/03/2019 : -0.31 %.

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.10. %

d'ouvrir au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

de prendre l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

d'autoriser la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mr Daniel DUMONT, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

#### ⇒ ACTUALISATION DES CONDITIONS TARIFAIRES DE LA CHAUDFERIE BOIS D'URCEL

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical le projet de calcul d'actualisation du coût de la calorie pour le réseau de chaleur d'URCEL.

Dans le règlement de service liant l'USEDA aux abonnées du réseau de chaleur, la facturation est indexée par la formule suivante :

$R = R1 \times \text{Nombre de MWh consommés} + R2 \times \text{Nombre de kW souscrits.}$

$R1 = a \times R1b + b \times R1g$

R1= prix du MWh livré en poste de livraison (en €HT)

R1b = prix du MWh livré en poste de livraison produit à partir de bois ;

R1g = prix du MWh livré en poste de livraison produit à partir du gaz propane ;

a = part du bois dans la production totale d'énergie livrée ;

Soit a=0.99 (invariable)

b = part du gaz propane dans la production totale d'énergie livrée ;

Soit b= 0.01 (invariable)

Et R2 représente le coût de l'abonnement

$R2 = r21 + r22 + r23 + r24 + r25$

Où :

r 21 = coût de l'énergie électrique utilisée mécaniquement pour assurer le fonctionnement des installations de production et de distribution d'énergie ainsi que l'éclairage des bâtiments (sauf les sous-stations).

r 22 = coût des prestations de conduite, de petit entretien et de grosses réparation, frais administratifs (redevances, taxe professionnelle, impôts, frais divers ...), nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations primaires.

r 23 = coût des prestations de renouvellement et de modernisation des installations.

r 24 = charges financières liées au financement des investissements des travaux de premier établissement ainsi qu'au contrôle technique et financier de la prestation d'exploitation.

La valeur initiale est pour R1 = 32.60 € en janvier 2010.

La valeur initiale est pour R2 = 75.94 € en janvier 2010.

L'application de la formule de révision donne les résultats suivants :

R1 valeur Mars 2019 35.85 € soit une hausse de 4.64 % par rapport à mars 2018.

R2 valeur Mars 2019 79.94 € soit une hausse de 1.87 % par rapport à mars 2018.

**Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré accepte à l'unanimité par 36 voix le nouveau calcul d'actualisation pour la facturation au réseau de chaleur bois d'URCEL qui sera applicable à compter du 1er mai 2019.**

**⇒ AUTORISATION DONNEE A MR LE PRESIDENT SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU TRES HAUT DEBIT SIGNEE LE 1ER AOUT 2014.**

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le Conseil Département de l'Aisne et l'USEDA ont signé une convention de financement du très haut débit dans l'Aisne le 1er aout 2014.

Il est proposé de signer un avenant n° 2 à la convention de financement du très haut débit, qui modifie les modalités de versement

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré :

**- Autorise à l'unanimité par 26 voix monsieur le Président de l'USEDA à signer l'avenant n° 2 à la convention de financement du très haut débit avec le Conseil Départemental de l'Aisne.**

**⇒ TRANSFERT DE COMPETENCES OPTIONNELLES**

**Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré accepte à l'unanimité par 36 voix le transfert des compétences optionnelles des communes suivantes ayant transféré par délibération après le Comité syndical du 7 décembre 2018 :**

*Maintenance éclairage public* : ROUPY

**⇒ OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTE**

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent de l'USEDA a bénéficié d'une promotion au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>er</sup> classe.

Le président propose aux membres du comité syndical de supprimer un poste 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ieme classe et d'ouvrir un poste d'adjoint principal de 1ere classe à temps complet est créé à compter du 1er juin 2018.

**Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré décide d'adopter à l'unanimité par 36 voix la modification du tableau des emplois ainsi proposés.**

**⇒ AUTORISATION DONNEE A MR LE PRESIDENT POUR LANCER LA CONSULTATION ET SIGNER LES MARCHES ACCORDS-CADRES /SUBSEQUENTS DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ELECTRICITE, DONT L'USEDA EST LE COORDONNATEUR.**

Le précédent accord cadre se termine au 31/12/2019,

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de relancer un appel d'offres et rappelle aux membres du Comité Syndical que par délibération en date du 31 mars 2015, le comité a accepté que l'USEDA soit coordonnateur dans le cadre de la procédure de groupement de commandes d'achat d'électricité.

Il est prévu de relancer un accord cadre d'une durée de deux ans, reconductible une fois pour deux ans.

Il est proposé que l'appel d'offres soit alloté en 3 lots :

- Lot n° 1 : périmètre Enedis comptages dont la puissance est inférieure à 36 kVa (C5)
- Lot n° 2 : périmètre Enedis comptages dont la puissance est supérieure à 36kVa (C4-C3)
- Lot n° 3 : périmètre des (ELD) Entreprises Locales de Distribution pour tous comptages (C5-C4-C3)

**Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré :**

- approuve par 36 voix le dossier de consultation présenté,
- autorise par trente-six voix Mr le Président à lancer l'appel d'offres
- autorise par trente-six voix Mr le Président à signer toutes les pièces relatives au marché accord cadre et subséquents dans le cadre du groupement de commandes d'achat d'électricité.

**⇒ AUTORISATION DONNEE A MR LE PRESIDENT POUR LANCER LA CONSULTATION ET SIGNER LES MARCHES ACCORDS-CADRES /SUBSEQUENTS DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT DE GAZ NATUREL, DONT L'USEDA EST LE COORDONNATEUR.**

Le précédent accord cadre se termine au 31/12/2019,

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de relancer un appel d'offres et rappelle aux membres du Comité Syndical que par délibération en date du 31 mars 2015, le comité a accepté que l'USEDA soit coordonnateur dans le cadre de la procédure de groupement de commandes d'achat de gaz naturel.

Il est prévu de relancer un accord cadre d'une durée de deux ans, reconductible une fois pour deux ans.

Il se compose d'un seul et même lot.

**Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré :**

- approuve par 36 voix le dossier de consultation présenté,
- autorise par 36 voix Mr le Président à lancer l'appel d'offres
- autorise par 36 voix Mr le Président à signer toutes les pièces relatives au marché accord cadre et subséquents dans le cadre du groupement de commandes d'achat de gaz naturel.

**⇒ AUTORISATION DONNEE A MR LE PRESIDENT SIGNER L'AVENANT N°1 LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ SIGNEE LE 19 FEVRIER 2007 POUR LA COMMUNE DE CLASTRES.**

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que ANTARGAZ FINAGAZ et l'USEDA ont signé une convention de concession de service public de la distribution de gaz le 19 février 2007.

Il est proposé de signer un avenant n° 1 à la convention de concession pour la création d'un article n°52 à la convention : Protection de données personnelles.

**Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré :**

**- Autorise par 36 voix Monsieur le Président de l'USEDA à signer l'avenant n° 1 à la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 19 février 2007 pour la commune de CLASTRES.**

**⇒ AUTORISATION DONNEE A MR LE PRESIDENT SIGNER L'AVENANT N°2 LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ SIGNEE LE 11 MAI 2010 POUR LA COMMUNE DE PRESLES ET THIERNY**

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que ANTARGAZ FINAGAZ et l'USEDA ont signé une convention de concession de service public de la distribution de gaz le 11 Mai 2010.

Il est proposé de signer un avenant n° 2 à la convention de concession pour la création d'un article n°52 à la convention : Protection de données personnelles.

**Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré :**

**- Autorise par 36 voix Monsieur le Président de l'USEDA à signer l'avenant n° 2 à la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 11 Mai 2010 pour la commune de PRESLES ET THIERNY.**

**⇒ AUTORISATION DONNEE A MR LE PRESIDENT SIGNER L'AVENANT N°1 LA CONVENTION DE CONCESSION RELATIF A LA DISTRIBUTION DU GAZ EN RESEAU SUR LA COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT**

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que PRIMAGAZ et l'USEDA ont signé en date du 31 janvier 2007 un contrat de de concession relatif à la distribution du gaz en réseau sur la commune de NEUILLY SAINT FRONT.

Il est proposé de signer un avenant n° 1 à la convention de concession pour appliquer le nouveau barème de prix du gaz.

**Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré :**

**Autorise par 36 voix Monsieur le Président de l'USEDA à signer l'avenant n° 1 la convention de concession relatif à la distribution du gaz en réseau sur la commune de NEUILLY SAINT FRONT.**

Il n'y a pas de questions diverses

Il est rappelé que la prochaine réunion du comité syndical est fixée au 19 juin 2019

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants avant de clôturer la séance à 13h00

Fait à Laon, le 7 avril 2019

**Le Président de l'USEDA**



**Daniel DUMONT**